

Société

Feu vert définitif du Parlement à la liaison ferroviaire Charles-de-Gaulle Express

VOTE Le projet doit être réalisé fin 2023...

b 2 contributions

Réagissez à cet article

F 5 G 0 n 0 P 0 T

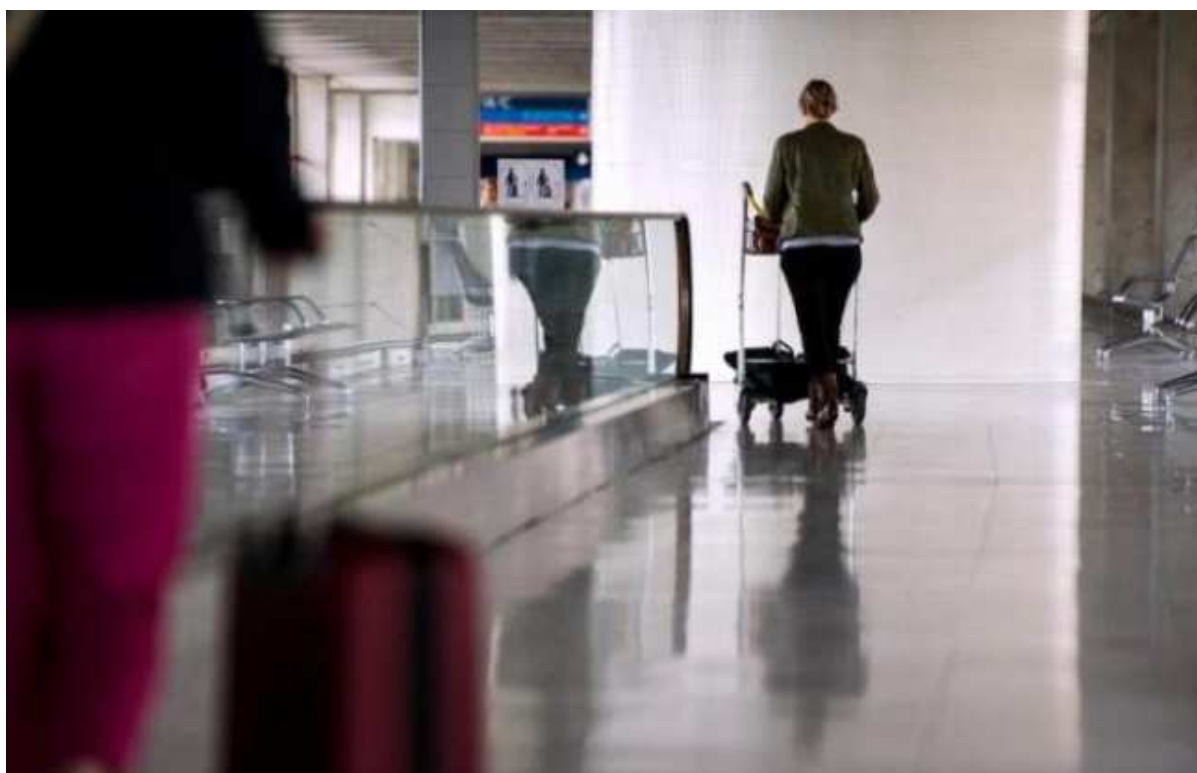


Illustration de l'aéroport de Roissy. - Fred Dufour AFP

D Publié le 20.12.2016 à 17:20

Mis à jour le 20.12.2016 à 17:20

[Liaison ferroviaire Charles-de-Gaulle Express](#) devant mettre [Roissy](#) à vingt minutes de Paris fin 2023 sur les rails. Le Parlement a définitivement adopté le projet, le Sénat ayant voté dans le même terme le compromis adopté la veille par l'Assemblée.

Présenté comme un atout notamment pour la candidature aux Jeux olympiques de 2024, avec un train toutes les 15 minutes de 05H00 à minuit, cette liaison est au centre d'un projet d'ordonnance confiant à une filiale commune SNCF-Aéroports de Paris le soin de réaliser ce chantier estimé à quelque 1,69 milliard d'euros.

Billet à 24 euros

Si « cet accord marque un élan nouveau dans l'histoire chaotique » de ce projet, « il est évident que nous aurions pu faire beaucoup mieux sur le plan financier », a fait remarquer le rapporteur Louis Nègre (LR). « Je m'inquiète beaucoup d'une dérive des coûts », a-t-il poursuivi, ajoutant qu'« il faudra rester plus vigilant quant à la dette de la [SNCF](#) ».

Nicole Bonnefoy (PS) a rappelé que les accès actuels de Roissy-Charles-de-Gaulle, par lequel transitent 15 millions de visiteurs annuels chaque année, « sont aujourd'hui fortement congestionnés », par autoroutes comme par RER B. « C'est bien une partie de la qualité du voyage en France qui s'en trouve dégradée ».

Le prix du billet doit être de 24 euros.